

MODALITÉS DE PRODUCTION

« L'index », soit le dessin typographique *in situ* :

Support — le lieu dans lequel l'œuvre est réalisée doit être clos à 80% par des murs et mesurer 35m² minimum. Les murs doivent être propres, recouverts d'une peinture acrylique blanche mate. L'œuvre ne peut être réalisée sur un autre support qu'un mur, quelques soient leurs dimensions et leurs configurations.

En amont de la réalisation — l'artiste réalise une prévisualisation numérique du dessin *in situ*. Le plan de la salle (comprenant les dimensions des murs et des portes, ainsi que l'orientation Nord) doit donc lui être communiqué minimum 5 semaines en amont du montage.

Pour chaque exposition, la mise en espace des textes (hauteur d'x de la lettre, interlignage et graphisme des blocs textes) est affinée et organisée pour s'adapter au lieu.

Chaque bloc texte est inscrit *in situ* dans la direction GPS de la localité où était utilisée la langue. Si une ville, un pays ou une région correspond à plusieurs langues éteintes, les textes de l'index seront positionnés les uns au dessus des autres, par ordre chronologique.

La hauteur d'x moyenne des lettres minuscules est de 1,3cm, elle ne dépasse pas 1,7cm. Chaque bloc texte présente strictement les même caractéristiques graphiques, composé de trois lignes : le nom de la langue, sa localisation géographique, la date précise ou approximative de sa disparition. La dernière ligne du bloc texte est placé à 1,60m du sol, respectant une ligne d'horizon visuelle moyenne.

L'index commence en 1988 et son actualisation reste en cours. Celle-ci est effectuée en croisant différentes sources, sont la principale est le laboratoire de linguistique ethnologue.com.

Réalisation — Le dessin typographique est réalisé *in situ*, au fusain, sur tous les murs d'une salle. La typographie utilisée est la Minion Pro Regular. La réalisation du dessin typographique nécessite plusieurs jours d'installation : 4jours minimum à raison de deux dessinateurs ; 3jours à raison de trois dessinateurs. Dans la mesure du possible, l'artiste participe à la réalisation *in situ*.

Lors de la réalisation *in situ*, le document numérique préparé par l'artiste est vidéo-projeté sur les murs d'exposition, à partir duquel sont recopiés les textes au fusain.

Matériel nécessaire lors de la réalisation —

- . sticks de fusain et gommes mie de pain,
- . niveau laser,
- . vidéo-projecteur, rallonge électrique,
- . ordinateur,
- . table (tréteaux et planche par exemple)
- . tabourets et escabeaux

« La performance d'effacement », soit l'action :

La performance d'effacement est exécutée une seule fois, dans une même journée. La performance peut avoir lieu à n'importe quel moment pendant l'exposition, hors vernissage.

Plusieurs performeur·ses activent la performance.

Dans la mesure du possible, l'artiste y participe. Les performeurs et performeuses doivent être né·es en 1988.

En amont de la performance d'effacement, l'index est montré au sein de l'exposition dans sa forme révélée, c'est-à-dire lorsque les textes sont visibles, écrits au fusain *in situ* sur les murs du lieu.

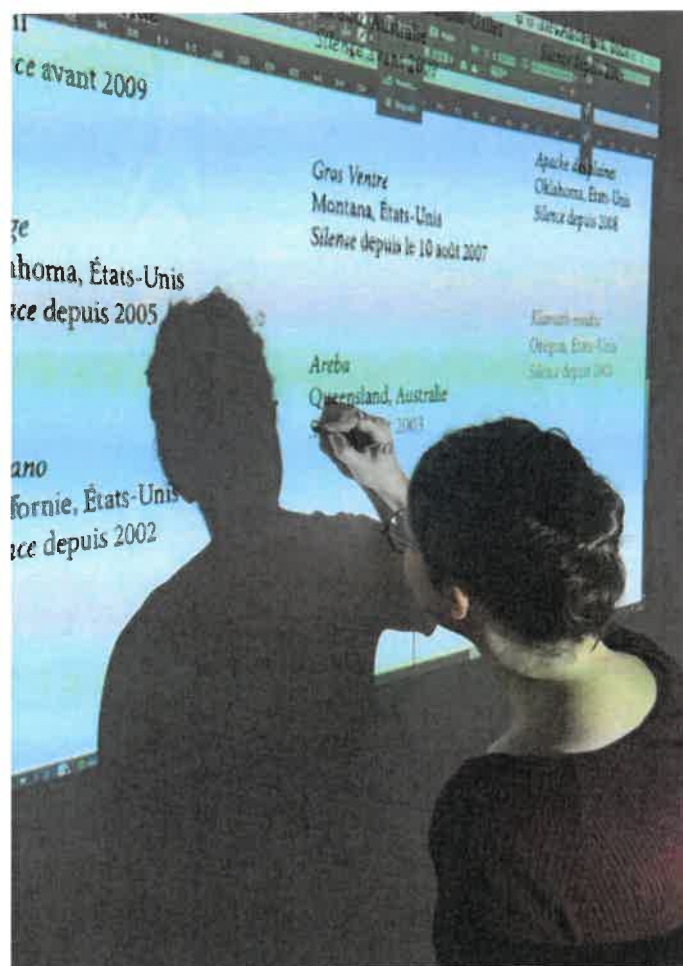
Post-exécution de la performance d'effacement, les textes de l'index sont montrés sous leurs formes fantomatiques, c'est-à-dire visibles en tant que traces.

Fidèle à la relative discrétion avec laquelle ces disparitions de langues opèrent et le « flottement » qui les entoure, la performance d'effacement doit être communiqué à l'oral uniquement : les visiteurs et visiteuses doivent être conscient·es que la performance d'effacement existe, qu'elle va se produire ; la date et l'heure leur sont transmises par les médiateurs, l'artiste ou des tiers au cours de l'exposition. Ces informations ne doivent ni être écrites ni imprimées dans le but de les convier à un événement.

La mention « l'œuvre sera effacée lors d'une action performative durant l'exposition » peut paraître sur le plan de salle et/ou le cartel.

Matériel nécessaire — gommes *mie-de-pain*.

Archives — des captations vidéo et/ou photographique peuvent être réalisées par un tiers pendant l'exécution de la performance.



HONORAIRES LIÉS À L'ACTIVATION DE L'ŒUVRE BIBLIOTHÈQUE DES SILENCES :

L'artiste :

Le cas échéant, l'artiste est défrayée de ses frais de transport, d'hébergement et de bouche.

L'acquisition engage l'artiste à réaliser une seule fois le dessin mural et la performance *Bibliothèque des silences*.

Par la suite, en plus de ses droits d'exposition, chaque réactivation du protocole sera facturée comme suit :

- l'artiste est rémunérée pour le travail de préparation en amont de la réalisation de l'œuvre (recherches visant à actualiser l'index + prévisualisations 2D), ainsi que pour la réalisation *in situ* du dessin. À noter que l'index ne peut être actualisé que par l'artiste. Les prévisualisations 2D et la réalisation *in situ* du dessin peuvent être réalisées par un tiers, selon les indications du protocole.
- chaque activation de la performance fait l'objet d'une rémunération versée à l'artiste si elle y participe.

Les personnes tiers :

Les dessinateur-trices participant à la réalisation du dessin *in situ*, ainsi que les performeur-euses activant l'action sont défrayé-es de leurs frais de transport, d'hébergement et de bouche éventuels. Ils et elles reçoivent également des honoraires.